

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 mars 2019



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme CHARRET-GODARD

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLENSEGER - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - M. MARTIN - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - Mme CHEVALIER - M. BARD - M. BORDAT - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX

**Membres excusés** : Mme POPARD (pouvoir M. MAGLICA) - M. BERTHIER (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme HILY (pouvoir M. CHÂTEAU) - M. FAVERJON (pouvoir Mme MODDE) - Mme FERRIERE (pouvoir Mme CHARRET-GODARD) - M. ROZOY (pouvoir M. DECOMBARD) - Mme FAVIER (pouvoir M. MEKHANTAR) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

**Membres absents** : M. HOUPERT - Mme VANDRIESSE - M. CAVIN

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### Services pénitentiaires d'insertion et de probation - Convention chantiers extérieurs patrimoine

Madame Tenenbaum, au nom de la commission solidarité citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon entretient de longue date un partenariat étroit avec les services pénitentiaires de Côte d'Or et la Maison d'Arrêt. Les nombreuses actions culturelles menées dans ce cadre ont abouti à la formalisation d'une convention en 2014. Des partenariats existent également dans le domaine de la petite enfance, autour de la prise en charge en journée de jeunes enfants de mères incarcérées.

Très impliqués dans le développement de mesures d'aménagement de peine favorables à la réinsertion des détenus, les services pénitentiaires ont manifesté fin 2018 leur volonté de mettre en place des mesures dites de « placement extérieur ». Ces mesures permettent à une personne condamnée, sur accord du juge d'application des peines, d'exécuter sa peine en dehors de l'établissement pénitentiaire afin d'exercer, une activité professionnelle, de suivre une formation...

De telles mesures contribuent à la prévention de la récidive en proposant des alternatives à l'incarcération ou encore en permettant de travailler efficacement des périodes de transition entre incarcération et libération.

Au regard des potentialités du territoire, la mise en œuvre de «chantiers extérieurs insertion et patrimoine» a été privilégiée, en s'appuyant sur le savoir-faire de l'association Sentiers.

Pour la Ville de Dijon, il s'agirait d'attribuer à l'association Sentiers, dans le cadre de ce dispositif, des chantiers patrimoniaux déjà programmés.

Pour sa part, outre la coordination générale du projet et l'accompagnement des publics, l'administration pénitentiaire compenserait le surcoût de ces chantiers d'insertion par l'attribution d'une dotation forfaitaire établie à 50 € par jour et par détenu (Six détenus sont prévus par chantier).

Les autorités judiciaires seraient naturellement étroitement associées au pilotage et au suivi du projet.

La convention qui vous est aujourd'hui proposée formalise très précisément le partenariat ainsi défini.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - approuver le projet de convention annexé au présent rapport ;
- 2 - m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout acte à intervenir pour son exécution et son renouvellement dans la mesure où celle-ci ne sera pas modifiée.

**RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**